

Saison 2018-2019 - FEVRIER 2019

CORRIGE

En cas de doute urgent vous pouvez poser vos questions à :

Thierry DERET : thierry.deret@orange.fr

Aimé BRAND : brandaime@orange.fr

5 QUESTIONS QCM 2 POINTS :

(Une seule bonne réponse par question)

Question n° 01 :

Quel critère l'arbitre ne devra-t-il pas prendre en compte pour l'application de l'avantage ?

- A) La physionomie du match.
- B) La gravité de la faute.
- C) **Le fait que la faute soit sanctionnée d'un CFD ou CFI.**
- D) La probabilité d'une attaque dangereuse et immédiate.

Question n° 02 :

CFD à 24 mètres des buts pour l'équipe A, l'arbitre présente le sifflet au botteur et lui demande d'attendre son signal. Tandis que l'arbitre place le mur, le botteur tire et marque. Décisions ?

- A) But accordé. Coup d'envoi.
- B) But refusé. CFD à refaire.
- C) But refusé. CPB pour l'équipe adverse.
- D) **But refusé. CFD à refaire. AVT au botteur pour CAS.**

Question n° 03 :

Le ballon sort en rentrée de touche pour l'équipe A au niveau des bancs de touche. A ce moment l'équipe A effectue un remplacement, le joueur n°4 quitte le terrain et se voit remplacé par le n°13. Ce dernier ne pénètre pas sur le terrain, il effectue directement la rentrée de touche pour un partenaire qui tire et marque pour son équipe. Décisions ?

- A) But accordé. Coup d'envoi.
- B) But refusé. AVT au n°13 pour CAS. CPB pour l'équipe adverse.
- C) But refusé. AVT au n°13 pour CAS. CFD pour l'équipe adverse sur la ligne de touche.
- D) **But refusé. Procédure de remplacement à refaire. Rentrée de touche à refaire par la même équipe.**

Question n° 04 :

L'équipe A inscrit 5 remplaçants. Avant le début de la rencontre, un titulaire est exclu par l'arbitre et un remplaçant prend sa place. Conséquences sur les possibilités de remplacement de l'équipe A ?

- A) L'équipe A possède toujours 3 possibilités de remplacement et elle peut inscrire un autre remplaçant.
- B) **L'équipe A possède toujours 3 possibilités de remplacement mais avec seulement 4 remplaçants inscrits.**
- C) L'équipe A ne possède plus que 2 possibilités de remplacement à prendre sur les 4 remplaçants qui lui restent.

Question n° 05 :

Un remplaçant de l'équipe B, sur le banc de touche, voyant un attaquant de l'équipe A partir seul au but, ballon au pied, pénètre sur le terrain et le retient par le maillot. Reprise du jeu ?

- A) Coup franc indirect pour l'équipe A à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- B) Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 8.
- C) Coup franc direct pour l'équipe A à l'endroit de la faute du tirage de maillot.

10 QUESTIONS A 3 POINTS :

Question n° 06 :

Un défenseur permute avec son gardien de but sans en avertir l'arbitre. Celui-ci s'en aperçoit lorsque le nouveau gardien de but se saisit du ballon des mains au point de penalty. Décisions et explications.

La Loi 3 précise que le jeu doit se poursuivre. Au 1^{er} arrêt naturel du jeu, les deux joueurs doivent être avertis pour comportement antisportif.

Dans le cas où l'arbitre arrêterait le jeu par erreur, celui-ci sera repris par une balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Si la permutation a eu lieu à la mi-temps ou durant la période entre la fin du match et le début des prolongations, les deux joueurs ne seront pas avertis.

Question n° 07 :

Avant une remise en jeu (coup de pied de but, coup de pied de coin, rentrée de touche) l'arbitre s'aperçoit qu'un joueur supplémentaire est présent sur le terrain. Décisions ?

L'arbitre doit retarder la reprise du jeu.

Avertissement pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Reprise consécutive à l'arrêt.

Si le joueur supplémentaire avait interféré avant la sortie du ballon, le jeu reprendra par un coup franc direct à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13, ou penalty.

Question n° 08 :

Le n°7A est sorti sur blessure pour se faire soigner. Durant une pause prévue pour se désaltérer, l'équipe A fait entrer son n°12 à la place du n°7, toujours en train de se faire soigner derrière le but, sans que les arbitres s'en aperçoivent. L'arbitre fait reprendre le jeu et, alors que le ballon est en jeu, le n°12 s'apprête à le disputer à un adversaire dans le rond central. L'arbitre s'aperçoit alors de sa présence. Décisions ?

Arrêt du jeu.

Avertissement au n°12 pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre lui demande de quitter le terrain.

Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le n°12 lors de l'arrêt de jeu.

Question n° 09 :

Ballon en jeu. Au moment où le gardien de but de l'équipe A le capte, le capitaine de l'équipe B demande à l'arbitre pour procéder à un remplacement.

Au lieu de dire au capitaine de l'équipe B d'attendre un arrêt de jeu pour procéder au remplacement, l'arbitre fait signe au gardien de l'équipe A, qui tient le ballon en mains, d'arrêter de jouer. Ce qu'il fait en gardant le ballon en mains.

Le fait que l'arbitre n'ait pas arrêté le jeu par un coup de sifflet, mais simplement par un geste indiquant au gardien d'arrêter de jouer, est-ce à considérer comme un arrêt de jeu ?

Pour que le jeu soit arrêté, lorsque le ballon est en jeu, il faut qu'il y ait un coup de sifflet de l'arbitre. N'ayant pas attendu que le ballon soit sorti naturellement du jeu, le fait d'autoriser le remplacement, après avoir demandé au gardien de but d'attendre, doit être considéré comme un arrêt de jeu.

En tout état de cause, la reprise du jeu ne peut être qu'une balle à terre, effectuée à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Question n° 10 :

Le ballon est dévié en corner par le défenseur n°5. Celui-ci se trouvait replié sur sa ligne de but entre les montants. L'arbitre siffle la mi-temps. C'est après avoir quitté le terrain que l'arbitre assistant l'informe que le n°5 a détourné délibérément le ballon de la main, empêchant ainsi le but d'être marqué. Décisions ?

À partir du moment où l'arbitre assistant ne s'est pas manifesté immédiatement, l'arbitre ayant quitté le terrain, il ne pourra plus sanctionner techniquement et disciplinairement la faute de main du joueur n°5.

Question n° 11 :

L'arbitre donne le signal du coup d'envoi. Qu'entend-on par signal ? Est-ce le coup de sifflet ou un autre signal (geste de la main, voix) sachant que désormais un but peut être marqué directement sur coup d'envoi ?

Dans les Directives éditées par l'IFAB, il est prescrit aux arbitres que les coups d'envoi et penalties doivent donner lieu à un signal sonore (sifflet).

Par contre, l'arbitre utilisera le signal du geste et/ou de la voix lors d'une rentrée de touche, par exemple.

Question n° 12 :

L'équipe B utilise son 11^{ème} joueur qui marque. Cette équipe mène alors par 9 tirs à 8. Le dernier joueur de l'équipe B devant tirer au but est le gardien. Au moment où il s'élance, il se blesse sérieusement et se trouve dans l'incapacité de tirer. Le capitaine demande à l'arbitre d'utiliser un remplaçant n'ayant pas pris part au jeu. Décisions ?

Sous réserve que l'équipe A n'a pas épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés, l'arbitre acceptera que l'équipe A utilise son remplaçant. Le gardien titulaire n'ayant pas encore effectué son tir, son remplaçant devra tirer à sa place.

Question n° 13 :

Dans sa surface de réparation, le gardien de but de l'équipe A détourne le ballon dans son but à l'aide du protège-tibia qu'il tient à la main. Décisions ?

But accordé.

Avertissement au gardien pour comportement antisportif.

Coup d'envoi.

Question n° 14 :

Sur un tir anodin d'un attaquant, le gardien de but adverse, dans sa propre surface de réparation, repousse le ballon avec les mains devant lui et le reprend immédiatement en mains alors qu'un attaquant tentait de le lui disputer. Décisions et explications ?

Arrêt du jeu.

Un gardien de but est considéré comme en possession du ballon en mains quand "le ballon entre en contact avec une partie quelconque des mains ou des bras, sauf si le ballon rebondit sur lui ou qu'il a réalisé un arrêt".
Coup franc indirect accordé pour l'équipe adverse à l'endroit où le gardien de but a repris le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

Question n° 15 :

Sur le terrain, un joueur, tenant un objet à la main, tente de toucher le ballon sans parvenir à l'atteindre. Décisions ?

Arrêt du jeu.

Avertissement au joueur pour comportement antisportif.

Coup franc indirect à l'endroit de la faute, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

10 QUESTIONS A 5 POINTS :

Question n° 16 :

Le ballon va pénétrer dans le but. Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain à ce moment-là ?

L'arbitre doit faire quitter le terrain à cet agent extérieur.

L'agent extérieur touche ou non le ballon sans interférer avec les joueurs en défense :

But accordé. Coup d'envoi.

L'agent extérieur touche ou non le ballon et interfère avec les joueurs en défense :

Arrêt du jeu. Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

L'agent extérieur dégage le ballon qui pénètre dans l'autre but :

But refusé. Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Rapport.

Question n° 17 :

Ballon en jeu, un retardataire pénètre sur le terrain sans autorisation pour compléter son équipe. L'arbitre s'en aperçoit immédiatement et siffle avant qu'il n'interfère dans le jeu. Décisions et explications ?

L'arbitre vérifie l'identité de ce joueur.

Cette personne est considérée comme "joueur" si elle a été identifiée. Elle sera inscrite sur la feuille de match informatisée à la mi-temps ou à la fin de la rencontre.

Avertissement au joueur pour être entré sans autorisation.

Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

L'arbitre ne devait pas arrêter le jeu. C'est seulement à partir du moment où ce joueur entrave le jeu qu'il doit siffler.

Si cette personne n'est pas identifiée, l'arbitre lui fera quitter le terrain et il reprendra le jeu par une balle à terre, sous réserve de la procédure de la Loi 8. Rapport.

Question n° 18 :

Une équipe a inscrit 10 joueurs sur la feuille de match, le 11^{ème} joueur n'étant pas arrivé avant le coup d'envoi. L'arbitre ne s'aperçoit de sa présence qu'au moment où il vient de commettre une faute. Cela fait un moment qu'il participe au jeu. La vérification d'identité est positive. Décisions ?

Arrêt du jeu.

Le joueur peut compléter son équipe.

Avertissement pour être entré sans autorisation. Si la faute nécessite également une sanction disciplinaire, second avertissement ou exclusion directe. Rapport en cas d'exclusion.

Si l'interférence empêche un but d'être marqué :

Exclusion pour avoir annihilé une occasion nette de but. Rapport.

Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le joueur retardataire sous réserve de la procédure de la Loi 13, ou penalty.

Question n° 19 :

À la 28^{ème} minute, le joueur n°6 de l'équipe A profite d'un arrêt de jeu et demande à l'arbitre pour quitter le terrain afin de changer de chaussures. L'arbitre accepte. À la 32^{ème} minute, l'arbitre constate que ce joueur est revenu sans autorisation et vient de marquer un but contre son camp :

- Sur une action normale de jeu.

- Sur un coup franc direct.

Décisions ?

Dans tous les cas, avertissement au joueur pour être entré sur le terrain sans autorisation.

But marqué sur une action normale de jeu :

But accordé, coup d'envoi.

But marqué directement contre son camp sur un coup franc direct :

But refusé. Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit du coup franc initial.

Si le ballon n'était pas sorti de la surface de réparation :

Coup franc direct à recommencer.

Question n° 20 :

L'arbitre donne le coup d'envoi après avoir interdit la participation d'un joueur dont l'équipement n'est pas conforme à la Loi 4. Après un certain laps de temps, ce joueur, alors qu'il attend un arrêt de jeu pour faire vérifier la conformité de sa tenue et demander à pénétrer sur le terrain, échange des coups avec une ou plusieurs personnes assises sur le banc de touche adverse (dirigeant, remplaçant, entraîneur ...). Décisions ? Attention 3 cas !

L'arbitre procédera à l'exclusion du joueur en question et de la (ou des) personne(s) présente(s) sur le banc. Rapport

L'équipe à laquelle il appartient continue la partie à 10.

L'arbitre ne sait pas qui a commencé :

Arrêt du jeu. Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Le joueur est à l'origine des faits :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu. Coup franc direct pour l'équipe adverse sur la ligne de touche à l'endroit le plus proche de la victime.

Une personne sur le banc est à l'origine des faits :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu. Coup franc direct pour l'équipe adverse sur la ligne de touche à l'endroit le plus proche de la victime.

Question n° 21 :

Corner pour l'équipe A. L'arbitre donne le signal et le tir est exécuté. Le n°9A entre alors dans la zone délimitée par les filets en passant derrière le gardien de but puis revient sur le terrain. Surpris, le gardien de but n'a pas bougé. Le joueur n°9A, à 2 mètres du but, détourne de la tête le ballon qui franchit la ligne de but. Décisions et explications ? ATTENTION : 2 cas !

L'arbitre doit évaluer le comportement de l'attaquant :

Sortie naturelle du terrain pour éviter les mouvements du gardien de but :

But accordé. Coup d'envoi.

Sortie tactique pour interférer sur le comportement du gardien de but :

But refusé. Le n°9A doit être averti pour être comportement antisportif. Coup franc indirect pour l'équipe adverse en un point quelconque de sa surface de but.

Question n° 22 :

Le ballon est adressé par l'attaquant n°9A vers son partenaire n°8A est en position de hors-jeu. Le ballon est intercepté par un défenseur. C'est alors que le n°8A vient lui disputer le ballon. Décisions et explications ?

En interceptant le ballon, le défenseur effectue un geste technique qui en assure la capacité à le maîtriser.

À partir de ce moment-là, si le n°8A n'a pas interféré sur lui au moment de l'interception, l'arbitre laissera jouer.

Par contre, si le n°8A a interféré au moment de l'interception (tout proche du défenseur), l'arbitre accordera un coup franc indirect sanctionnant le hors-jeu.

Dans les deux cas, il appartient à l'arbitre assistant de maîtriser le "attendre et voir" avant de signaler.

Question n° 23 :

Quelle attitude doit adopter l'arbitre lorsqu'un gardien de but est chargé par un adversaire ?

Le gardien de but est un joueur comme un autre et à ce titre il peut être chargé loyalement.

Par contre, un adversaire ne peut pas lui disputer le ballon lorsqu'il l'a en mains, c'est-à-dire quand :

Le ballon entre en contact avec une partie quelconque de ses mains ou de ses bras, sauf si le ballon rebondit sur lui ou qu'il a réalisé un arrêt.

Il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air.

Il tient le ballon entre les mains ou entre la main et une surface (par ex. : le sol, son corps).

Il tient le ballon sur la main ouverte.

Question n° 24 :

Un attaquant est victime, à 30 m du but adverse, d'une faute d'un 1^{er} défenseur, passible d'exclusion car il l'empêche d'avoir une possibilité de marquer. Cependant, il en réchappe et l'arbitre laisse l'avantage.

À 10 m du but adverse, un 2^{ème} défenseur commet sur lui une faute identique à celle du 1^{er} défenseur donc passible d'exclusion. Quelles décisions devra prendre l'arbitre si :

a) L'attaquant réchappe à la 2^{ème} faute et marque, l'arbitre ayant laissé l'avantage ?

b) L'attaquant perd le contrôle du ballon mais un de ses partenaires s'en empare et marque le but ?

c) L'attaquant perd le contrôle du ballon et la défense se dégage ?

a) et b) Avertissement aux deux défenseurs fautifs, pour comportement antisportif. But accordé. Coup d'envoi.

c) Arrêt du jeu. Avertissement au 1^{er} défenseur pour comportement antisportif ou exclusion si faute grossière ou acte de brutalité.

Avertissement au 2^{ème} défenseur pour comportement antisportif ou exclusion seulement si :

Le joueur fautif n'a pas essayé de jouer le ballon ou n'était aucunement en mesure de le faire ou

La faute commise est quoi qu'il en soit passible d'un carton rouge indépendamment de l'endroit où elle est commise (faute grossière, acte de brutalité, etc.)

Penalty.

Rapport.

Question n° 25 :

Ballon en jeu, un gardien de but lance son protège-tibia et touche (ou non) le ballon. Décisions si ?

a) Gardien de but en dehors de sa surface de réparation et ballon à l'intérieur :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif ou exclusion s'il anéantit une occasion de but.

Penalty.

Rapport en cas d'exclusion.

b) Gardien de but et ballon dans la surface de réparation :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif ou exclusion s'il anéantit une occasion de but.

Penalty.

Rapport en cas d'exclusion.

c) Gardien de but dans sa surface de réparation et ballon en dehors :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif ou exclusion pour s'il anéantit une occasion de but.

Coup franc direct pour l'équipe attaquante à l'endroit où le protège tibia est rentré en contact avec le ballon.

Rapport en cas d'exclusion.

N.B. : pour les trois cas, les réponses sont identiques si le gardien de but touche le ballon avec un objet tenu à la main (protège-tibia, casquette, ...).